



Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

MOT DU MAIRE



ÉLIMINATION DE NOTRE DETTE COLLECTIVE - SUR LA BONNE VOIE

Depuis quelques années, à Saint-Augustin-de-Desmaures, toutes les dépenses de fonctionnement et celles liées aux immobilisations sont systématiquement payées comptant. En parallèle, dès que le renouvellement du financement d'un règlement d'emprunt arrive à échéance, nous le remboursons par anticipation plutôt que de le refinancer. Ainsi, en n'empruntant plus et en remboursant de façon anticipée, les sommes consacrées annuellement au paiement de la dette (capital et intérêts) vont toujours en diminuant. Ce qui dégage de plus en plus d'argent.

En 2024, c'est près de 12 M\$ qui seront remboursés par anticipation. Une première tranche de près de 6 M\$ l'a été en février dernier, et une seconde, elle aussi de près de 6M\$, le sera ce mois-ci. Et l'an prochain, les fenêtres de refinancement permettront de verser près de 22 M\$ supplémentaires par anticipation, ce qui fait qu'il ne restera alors qu'un peu plus de 2 M\$ à rembourser en 2026 pour finalement ne plus avoir de dette à la charge de l'ensemble des Augustinois.

Libérés de notre dette collective, n'ayant donc plus de paiements en capital ou intérêts à compter de 2026, nous pourrions allouer les sommes ainsi dégagées au paiement comptant des dépenses en immobilisation et ne pas réemprunter. Le tout en maintenant un gel du compte de taxes pour plusieurs années, lequel sera conséquemment éventuellement sous la moyenne régionale. De l'argent dans les poches des Augustinois et non dans celles des banquiers.



Plus que jamais, nous sommes sur la bonne voie.

« Les esclaves modernes ne sont pas enchaînés. Ils sont endettés. »
- Proverbe

Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Avec septembre vient la fin des vacances, la rentrée scolaire et la reprise de plusieurs activités. Civisme et prudence sont de mise dans les déplacements de tous et chacun, qu'on soit automobilistes, cyclistes, camionneurs, motocyclistes, piétons ou autres.

La notion de sécurité routière est évidemment névralgique dans les zones scolaires. Portons une attention particulière à nos jeunes concitoyens aux abords des écoles. Conducteurs, redoublez de vigilance. Parents, prenez quelques minutes pour conscientisez vos jeunes à l'importance de circuler prudemment.



Un rappel de l'article 3.1 du Code de la sécurité routière du Québec, qui traduit bien l'état d'esprit que l'on souhaite voir habiter chacun des utilisateurs de la voie publique :

3.1. Tout usager de la route est tenu, surtout à l'égard de celui qui est plus vulnérable que lui, d'agir avec prudence et respect lorsqu'il circule sur un chemin public.

Le conducteur d'un véhicule routier est tenu de faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers plus vulnérables, notamment les personnes à mobilité réduite, les piétons et les cyclistes.

L'usager vulnérable est, pour sa part, tenu d'adopter des comportements favorisant sa sécurité.

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le mardi 17 septembre à 18 h 30. Surveillez nos différents médias concernant le lieu de la tenue de la prochaine séance du conseil à venir. Vous pouvez poser vos questions en complétant le formulaire disponible sur le site web (vsad.ca/seances) ou via la page Facebook@VSADofficiel. Les séances y sont webdiffusées en direct.

Les bureaux administratifs seront fermés le 2 septembre en raison de la fête du Travail, puis le 30 septembre pour la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

••• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Pour tout savoir sur votre Ville
VSAD.ca



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX !

TRÉSORERIE *et taxes*

7^E ÉCHÉANCE : 3 SEPTEMBRE

SOLDE 2023 - VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Les propriétaires concernés ont reçu une lettre informative en juillet. S'il vous reste encore un solde à payer pour les taxes 2023, voici les dates importantes à retenir :

- **6 septembre** : avis aux propriétaires transmis par poste recommandée (50 \$ de frais au dossier + frais de courrier recommandé) ;
- **18 septembre** : publication du premier avis (100 \$ de frais au dossier + frais de courrier recommandé) ;
- **16 octobre** : publication du second avis (100 \$ de frais au dossier + frais de courrier recommandé) ;
- **12 novembre** : vente à l'enchère (100 \$ de frais au dossier).

CALENDRIER DES PROCHAINES ÉCHÉANCES

3 septembre, 1^{er} octobre, 1^{er} novembre, 3 décembre, 6 janvier 2025 et 3 février 2025.

TAXES SCOLAIRES

Le paiement des taxes scolaires doit être effectué auprès du Centre de service scolaire des Découvreurs et non à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. Ce sont deux fournisseurs distincts ayant des numéros de référence différents pour les paiements électroniques. Merci d'y apporter une attention particulière.

VOUS ÊTES NOUVELLEMENT PROPRIÉTAIRE ?

Sachez qu'il n'y aura pas de compte de taxes émis à votre nom pour l'année courante. Le compte de taxes 2024 est attribué à la propriété et valide pour l'année entière.

Prendre note qu'il y a un certain délai entre la transaction et la mise à jour du nom du propriétaire au rôle foncier. Il est donc de votre responsabilité de vous assurer que le montant des taxes soit payé, même si le compte n'est pas à votre nom.



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/budget-finances> ou communiquer avec le Service de la trésorerie par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel tresorerie@vsad.ca.

Nous vous rappelons que l'hôtel de ville n'est pas accessible pendant la durée des travaux et que les bureaux du Service de la trésorerie sont situés à la bibliothèque Alain-Grandbois, 160, rue Jean-Juneau. Nous vous recommandons de consulter nos différents médias pour connaître la date de la réouverture de l'hôtel de ville.

JURIDIQUE, GREFFE *et avis publics*



En vertu du Règlement 2022-697 relatif aux modalités de publication des avis publics, les avis suivants ont été diffusés sur le site web de la Ville. Vous pouvez les consulter à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

1. 26 juillet – Appel d'offres

APO-2024-034 – Contrat pour la fourniture d'un balai de rue à aspiration à deux (2) roues motrices avec cabine intégrée (SÉAO 20009588)

2. 2 août – Appels d'offres

APO-2024-037 – Contrat pour la fourniture d'une remorque à timon (SÉAO 20010747)

APO-2024-038 – Étude géotechnique et de caractérisation environnementale / Phase 2 - Travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2025 (SÉAO 20009594)

APO-2024-039 – Contrat pour l'élaboration d'un plan de communication relatif à la sécurité routière (SÉAO 20009592)

APO-2024-036 – Contrat de services relatif au transport de neige en vrac lors des différentes opérations de déneigement pour la saison hivernale 2024-2025 (SÉAO 20010765)

3. 9 août – Demandes de dérogations mineures

290, rue de Rotterdam (lot 6 479 791)

4560 E, de la Futaie (lot 2 811 835)



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/avis> ou communiquer avec le Service juridique et du greffe au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel greffe@vsad.ca.

TRAVAUX PUBLICS *et sécurité routière*

CIRCULATION SUR LES VOIES CYCLABLES

Conformément à la réglementation provinciale, la plupart des voies cyclables (bandes et pistes cyclables, notamment) sont réservées exclusivement aux cyclistes.

Il s'agit là d'une mesure de sécurité, tant pour les piéton-ne-s que les cyclistes, ces derniers empruntant ces voies de circulation, souvent à grande vitesse.

Certaines voies cyclables peuvent être partagées avec d'autres modes de déplacement, par exemple les accotements revêtus pouvant être empruntés autant par les piéton-ne-s que les cyclistes. L'accotement revêtu est séparé de la chaussée automobile par une ligne blanche d'une largeur variant de 1 à 1,75 m.

CYCLISTES, SOYEZ VIGILANTS !

Des imprévus peuvent survenir, par exemple, un-e piéton-ne traversant la voie cyclable sans regarder. Afin de garder toute votre attention sur la route, sachez qu'il est interdit de porter des écouteurs à vélo ou de manipuler un appareil électronique, comme un téléphone.

OÙ MARCHER ?

Les piéton-ne-s doivent marcher sur le trottoir. S'il n'y en pas, vous devez marcher en bordure de route ou sur l'accotement, dans le sens contraire de la circulation.



PROJET D'AJOUT D'UN TROTTOIR SUR LA RUE PIERRE-COUTURE

En réponse aux recommandations du Comité consultatif pour la circulation et la sécurité routière, chargé d'étudier les questions de sécurité routière, un trottoir sera aménagé en 2025 sur la rue Pierre-Couture. Ce trottoir sera situé entre la rue Jean-Juneau et le numéro civique 316, du côté nord de la rue. Ce dernier vise à améliorer la sécurité des piéton-ne-s, particulièrement en raison de la présence d'une résidence pour personnes âgées et de nombreuses familles dans le secteur.

La Ville recevra une aide financière maximale de 75 200 \$ de la part du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour 2024-2025.



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à contacter le Service des travaux publics par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel travauxpublics@vsad.ca.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PLANTATION D'ARBRES

La VSAD encourage la plantation d'arbres par les citoyen-ne-s sur les terrains privés ou institutionnels du territoire augustinois en offrant une aide financière.

Ce programme permet de rembourser une partie des frais d'achat et de plantation d'arbres plantés sur un terrain privé ou institutionnel. Le remboursement accordé par la Ville à une personne qui en fait la demande équivaut à 50 % du montant total avant taxes, déboursé pour l'acquisition d'arbres et pour les services de plantation. Le remboursement maximal est fixé à 300 \$ pour toutes les demandes visant un même terrain privé ou institutionnel par année civile, soit entre le 1^{er} janvier le 31 décembre.

Continuez donc à planter des arbres en grand nombre ! Consultez le <https://vsad.ca/aide-financiere-plantation-arbres> ou communiquez avec le Service de l'urbanisme pour connaître tous les détails de ce programme d'aide financière.

BÂTIMENTS, PARCS *et espaces verts*

PLANIFICATION DES TRAVAUX AU PARC DES BOSQUETS ET AU PARC PLACE-PORTNEUF

Pour donner suite à l'octroi d'un contrat à l'entrepreneur Tessier Récréo-Parc, des travaux de réaménagement débuteront au cours des prochaines semaines au parc des Bosquets et au parc Place-Portneuf.

Ces derniers consisteront notamment à l'installation de nouveaux modules de jeux d'eau adaptés pour tous les groupes d'âges et à l'aménagement des aires de jeux.

Les travaux au parc des Bosquets commenceront au début du mois de septembre et ceux du parc Place-Portneuf durant la semaine du 25 septembre. Le tout devrait être finalisé au plus tard à la fin du mois d'octobre 2024.

PARC DES BOSQUETS



PARC PLACE-PORTNEUF



PARC DES BOSQUETS



**Plantation de 1 000 arbres
sur le territoire de la VSAD
via les terrains publics et les
emprises municipales.
Pour tout savoir vsad.ca/arbres.**



Nous vous rappelons que des travaux de plantation d'arbres sur les terrains et emprises municipales de la Ville débuteront sous peu et se poursuivront jusqu'à la fin de l'automne. Des accroche-portes seront distribués aux résidences concernées. Nous vous informons que l'entretien de ces arbres est sous la responsabilité de la VSAD.

Pour toute question, veuillez vous référer à la section du site web dédiée à la plantation d'arbres via le <https://vsad.ca/arbres> ou écrivez un courriel à l'adresse arbres@vsad.ca.



Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse : vsad.ca/parcs ou communiquer avec le Service des bâtiments, parcs et espaces verts par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel info@vsad.ca.

RESSOURCES HUMAINES *et emplois*



TA CARRIÈRE SE TROUVE

ici

Découvre les possibilités
qui te sont offertes !

Emplois permanents et temporaires

Trésorier-ière adjoint-e

Technicien-ne en mécanique du
bâtiment

Technicien-ne en génie civil
Préposé-e aux installations
récréatives et culturelles

Préposé-e à l'aréna

Journalier-ière

Brigadier-ière



Curieux d'en savoir plus?
vsad.ca/carriere



LUMIÈRE SUR LE POSTE DE ... TECHNICIEN-NE EN GÉNIE CIVIL

« Le travail de technicienne en génie civil à la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est très diversifié ! Je participe activement à la gestion de projets, la conception et l'estimation des coûts. La réalisation de projets variés tels que : construction, reconstruction et réhabilitation d'infrastructures (aqueducs, égouts, chaussées, trottoirs, bordures, stationnements, dépôts à neige, etc.) en passant par la préparation et la rédaction de devis. D'autres projets en lien avec les parcs, la circulation, et l'environnement me sont également confiés. Bref, impossible de s'ennuyer !

Lorsque requis, j'assure aussi l'assistance technique des travaux en régie interne et le suivi des requêtes citoyennes comportant un aspect technique liée aux travaux publics. En été et en hiver, les requêtes et problématiques changent !

Une partie de mon travail consiste également à analyser des problématiques sur le terrain, à effectuer des inspections et à recueillir les informations nécessaires dans le but d'émettre des recommandations, et ce, selon les règlements et normes en vigueur.

Au cours des différentes étapes des projets qui me sont confiés, je veille à effectuer un suivi budgétaire rigoureux en m'assurant que les exigences et demandes de la Ville soient respectées. En terminant, c'est grâce à un beau travail de collaboration avec mon équipe de travail que je peux compléter mes tâches du quotidien ! »

- Chantal, technicienne en génie civil à la VSAD



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions relatives au recrutement et pour consulter tous les appels de candidatures, visitez notre site web via l'adresse : <https://vsad.ca/carriere> ou communiquez avec le Service des ressources humaines par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel rh@vsad.ca.

ENVIRONNEMENT

et matières résiduelles

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

OCTOBRE

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

Ordures

Les ordures sont collectées toutes les semaines pendant la saison estivale.

ROULEAU DE SACS MAUVES SUPPLÉMENTAIRE (RÉSIDUS ALIMENTAIRES)

Une distribution de rouleaux de sacs a été effectuée au cours du mois de mai. Vous ne l'avez pas reçu ou vos sacs sont défectueux ? Présentez-vous à l'accueil du Centre communautaire multifonctionnel secteur est (CCMSE), situé au 4950, rue Lionel-Groulx, Saint-Augustin-de-Desmaures, pour récupérer un nouveau rouleau de sacs mauves.

Recyclage

Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines, et ce, à l'année.

Encombrants

La prochaine collecte aura lieu le **mercredi 4 septembre**. L'inscription est **obligatoire**.

La date limite pour vous inscrire demeure le lundi précédent la collecte (2 septembre), à midi.

Prière de préciser si les items contiennent du fréon (exemple : réfrigérateur, congélateur, fontaine d'eau, déshumidificateur, thermopompe, etc.).

Le camion circule dans les rues dès 7 heures le matin. Il est donc recommandé de déposer les gros rebuts en bordure du chemin, la veille.

Un maximum de 1 m³ de matériaux de construction, rénovation ou démolition est accepté lors de cette collecte.

L'ensemble des encombrants ne doit pas occuper un volume supérieur à 3 m³.

SVP, empilez les encombrants de façon ordonnée et sécuritaire.

ATTENTION : Il pourrait arriver que notre fournisseur ne puisse terminer la collecte le jour prévu; il repassera alors dans les jours suivants. Veuillez donc laisser vos encombrants en bordure du chemin.

Inscription en ligne : <https://vsad.ca/matieresresiduelles>, onglet *Encombrants*

Inscription par téléphone : 418 878-4662, poste 5406

Écocentre - 3381, rue de l'Hêtrière

Horaire d'été : du 15 avril au 15 novembre

Lundi, mardi et mercredi: 9 h à 17 h

Jeudi et vendredi: 9 h à 18 h

Samedi et dimanche: 8 h à 17 h

* Les chargements peuvent être refusés **30 minutes avant la fermeture**, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.



VSAD Concours annuel de photos 2025

En vue de la préparation du calendrier municipal 2025 et permettre à la Ville de regarnir sa banque de photos à utiliser sur différentes plateformes, la VSAD invite ses citoyen·ne·s à partager leur meilleure photo de notre belle ville dans le cadre du concours annuel de photos.

VOICI LES CRITÈRES DE SÉLECTION ET RÈGLEMENTS À RESPECTER POUR CE CONOURS

- Une photo par citoyen·ne ;
- Vous devez être l'auteur·trice de la photo pour la soumettre ;
- Les photos doivent être prises sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures ;
- La Ville pourra utiliser vos photos pour diverses occasions, ou via différents médias ;
- Huit photos prises par les citoyen·ne·s seront retenues ;
- Le conseil municipal choisira les photos de la couverture parmi celles soumises par les citoyen·ne·s, mais non sélectionnées lors du vote Facebook ;
- Transmettez votre photo via l'adresse courriel : communications@vsad.ca ;
- Le nom et prénom complets du ou de la photographe doivent être mentionnés dans l'envoi.

DATES À RETENIR

- Le concours débute le 2 septembre 2024 dès 8 h ;
- Le concours se termine le 30 septembre 2024 à midi ;
- Le vote du public pour déterminer les gagnant·e·s se déroulera via la page officielle Facebook de la VSAD et il se tiendra du 4 au 18 octobre 2024 ;
- Les photographies gagnantes et les noms des photographes, seront annoncés via la page officielle Facebook de la VSAD.

CRITÈRES DES PHOTOS

- En format .JPEG ;
- Un poids minimum de 2 Mo ;
- L'orientation de l'image doit être en paysage ;
- L'ajout de bordures, de cadres ou de textes n'est pas permis.

Envoyez-nous vos plus belles photographies. Faites preuve de créativité et éveillez votre sens artistique ! Participez en grand nombre.

Bonne chance !



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions relatives aux matières résiduelles, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/matieresresiduelles> ou communiquer avec le Service des travaux publics par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel matieres.residuelles@vsad.ca.

URBANISME, quelques informations importantes

À QUEL MOMENT DEMANDER UN PERMIS POUR VOS TRAVAUX ?

Vous souhaitez exécuter des travaux à votre résidence unifamiliale et vous vous demandez si un permis est requis ? Voici une liste, non exhaustive, pour vous aider à le déterminer :

Nécessite un permis

- Construire un toit permanent au-dessus d'un patio ;
- Ajouter une fenêtre ou une porte ;
- Abattre un arbre (en cour avant de tout terrain, dans une zone de contrainte, dans le secteur nord du lac Saint-Augustin ou sur un immeuble assujéti au Règlement relatif aux PIIA) ;
- Installer une piscine ;
- Mettre vos installations de piscine aux normes pour qu'elles soient conformes ;
- Remplacer le revêtement de la résidence ;
- Élargir l'allée d'accès de votre résidence (stationnement).

Ne nécessite pas un permis

- Remplacer les fenêtres, en conservant les mêmes dimensions ;
- Remplacer le revêtement de la toiture, sans modification de la structure ;
- Changer les armoires ;
- Changer le revêtement de plancher ;
- Rénover une salle de bain ou une cuisine.



COMMENT ACHEMINER VOTRE DEMANDE ?

Il est désormais possible et facile de compléter une demande de permis via notre plateforme de demandes en ligne, accessible pour certains types de permis dans l'onglet «Service en ligne», section «Demandes de permis» de notre site web. Vous pouvez également acheminer votre demande de permis à l'adresse suivante urbanisme@vsad.ca.



Il est toujours indispensable d'obtenir un permis de construction ou un certificat d'autorisation lorsque des travaux sont réalisés sur une propriété située :

- À l'intérieur d'une zone de contrainte (zone de forte pente et zone inondable) ;
- À proximité d'un milieu humide ;
- À proximité d'un cours d'eau ;
- Dans le secteur du lac Saint-Augustin (nord et sud) ;
- Dans un secteur assujéti à un PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale) ;
- Si la propriété est protégée en tant qu'immeuble patrimonial.

L'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation est essentiel dans ces cas afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, pour protéger les milieux humides et hydriques ainsi que pour préserver l'intégrité architecturale et historique de ces propriétés.

MISE À JOUR SUR LES DEMANDES DE PERMIS EN LIGNE

Nous avons le plaisir de vous informer que le processus de déploiement de la plateforme de demandes de permis en ligne est en cours. Vous pouvez dès à présent bénéficier de la simplicité de notre système pour effectuer plusieurs demandes en ligne :

- Abattage d'arbre ;
- Piscine creusée ou semi-creusée ;
- Piscine hors terre, démontable ou gonflable ;
- Rénovation d'un bâtiment résidentiel.

Afin d'accéder à ce service, veuillez vous rendre sur notre site web dans l'onglet «Service en ligne», section «Demandes de permis». Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour soumettre vos demandes de permis, suivre leur état d'avancement et même effectuer le paiement en ligne par carte de crédit.

Nous vous encourageons à explorer cette nouvelle fonctionnalité et à consulter régulièrement notre site web <https://vsad.ca/permis> pour toute mise à jour supplémentaire.



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse : <https://vsad.ca/permis> ou communiquer avec le Service de l'urbanisme par téléphone au 418 878-4662 poste 5404, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel urbanisme@vsad.ca.

URBANISME, quelques informations importantes

CHANGEMENT D'USAGE À VOTRE DOMICILE, AJOUT D'UN BUREAU OU D'UN LOGEMENT D'APPOINT : PENSEZ À OBTENIR UN CERTIFICAT D'OCCUPATION

QU'EST-CE QU'UN CERTIFICAT D'OCCUPATION ?

Il s'agit d'un document qui indique les usages ou activités autorisés dans une propriété en vertu du règlement de zonage. Le certificat d'occupation permet de s'assurer de la conformité de l'usage dans la zone (ou du secteur) où il est pratiqué ou envisagé.

RAPPEL AUX ENTREPRENEUR-E-S ET AUX TRAVAILLEUR-EUSE-S AUTONOMES

Avant de louer ou d'acheter un local, ou d'opérer votre entreprise à partir de votre domicile, il est important de vous assurer que vous pouvez y exercer votre commerce. Vous devez obtenir un certificat d'occupa-



tion attestant la conformité de votre usage dans la zone où il sera situé et relativement au nombre de cases de stationnements et à la capacité de l'installation septique, le cas échéant. Cette obligation s'applique également pour les entreprises à domicile (coiffure, comptabilité, etc.).

LE LOGEMENT D'APPOINT

Vous souhaitez aménager ou démanteler un logement d'appoint dans votre résidence ? Un certificat d'occupation est nécessaire afin de valider la conformité de celui-ci. Lors du démantèlement d'un logement, le certificat d'occupation formalise la mise à jour de votre matricule et du compte de taxes y étant associé.



Les résident-e-s de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures doivent obligatoirement retirer ou remplacer leurs appareils à combustible solide (ex : foyer, poêle, fournaise) non certifiés ou certifiés de première génération ?

Faux ! Aucun règlement à cet effet n'a été adopté par le conseil municipal ou n'a été rendu applicable sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. Cependant, la Ville de Québec a effectivement adopté le *Règlement R.V.Q. 2954 sur les appareils à combustible solide* et ce dernier s'applique uniquement sur le territoire de la Ville de Québec.

RENOUÉE DU JAPON : PLANTE EXOTIQUE ENVAHISSANTE

La renouée du Japon est une plante exotique envahissante originaire de d'Asie de l'Est. Il s'agit d'une plante herbacée vivace à croissance rapide qu'on retrouve souvent sur des terrains résidentiels comme plante ornementale. Elle colonise une grande variété de sols et préfère les endroits ouverts comme :

- Les rives ;
- Les bords de routes et de voies ferrées ;
- Les friches ;
- Les jardins.

La formation de colonies denses empêche la croissance d'autres espèces végétales, ce qui fait que les milieux envahis ont une très faible diversité d'espèces. La renouée du Japon peut également favoriser l'érosion des rives et modifier la composition chimique du sol ainsi que la diversité des micro-organismes qui s'y trouvent. Elle limite l'accès aux rives de même que les ouvertures offrant un point de vue sur le paysage. Ses racines et ses tiges peuvent également s'infiltrer dans les fissures des infrastructures.

Les interventions en milieux humides et aux abords des cours d'eau peuvent être assujetties à des autorisations. Veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme à l'adresse urbanisme@vsad.ca avant d'intervenir dans ces milieux.

Notez que la renouée japonaise ne doit jamais être compostée ou jetée dans la nature. Elle doit être placée dans des sacs à ordures robustes et jetée aux ordures.

Pour de plus amples informations, n'hésitez à consulter le site web de l'Agglomération de Québec à l'adresse <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/environnement/arbres-plantes/plantes-nuisibles-et-dangereuses/renouee.aspx> expliquant comment reconnaître la renouée du Japon et comment réduire sa prolifération.



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse : <https://vsad.ca/permis> ou communiquer avec le Service de l'urbanisme par téléphone au 418 878-4662 poste 5404, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel urbanisme@vsad.ca.

COMMUNICATIONS *et vie citoyenne*

PITOU DU MOIS

Dans le but de souligner l'importance de la licence canine à la VSAD, le Service des communications, en collaboration avec le Service de l'urbanisme, instaurent cette rubrique mensuelle au MIM. Voici donc le **Pitou du mois de septembre à la VSAD, Wilson, magnifique Berger Allemand âgé de 2 ans et demi.**



Selon sa propriétaire, Mme Diane Chiasson : « Wilson est doux et gentil avec ses congénères et un vrai pot de colle. Sa balle le suit partout et il aime partager ses jouets. Il adore faire du ponton et se baigner dans la rivière. Il est très proche de sa sœur Adèle, une chatte de 3 ans ½ rescapée de la SPA. »

QUI SERA NOTRE PROCHAIN PITOU DU MOIS ?

Citoyen-ne-s de la VSAD propriétaire de chien, votre licence canine est-elle en règle ? Vous souhaitez que votre petite boule de poils fasse partie des prochaines publications du MIM et qu'elle soit en vedette sur nos réseaux sociaux et sur les panneaux de la VSAD ? Rien de plus facile. Consultez notre page web à l'adresse <https://vsad.ca/pitou-du-mois> pour connaître toutes les informations et participez en grand nombre !

Pour toutes questions concernant les licences canines, rendez-vous au <https://vsad.ca/animaux> ou communiquez avec le Service de l'urbanisme par téléphone au 418 878-4662 poste 5404, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel urbanisme@vsad.ca.

Qui sait, votre pitou sera peut-être notre prochaine vedette !



Pour ne rien manquer en septembre!

<p>La VSAD souhaite une belle rentrée scolaire aux petit-e-s et grand-e-s.</p>	<p>2 septembre</p> <p>Fête du travail</p> <p>10 septembre</p> <p>Journée internationale de la prévention du suicide</p>	<p>Du 8 au 14 septembre</p> <p>Semaine de la municipalité</p> <p>30 septembre</p> <p>Journée nationale de la vérité et de la réconciliation</p>
--	---	---

SEMMAINE DE LA municipalité

[Québec.ca/SemaineMunicipalité](https://Quebec.ca/SemaineMunicipalité)

NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions relatives aux communications, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/communication> ou communiquer avec le Service des communications par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel communications@vsad.ca.



9e édition
28 septembre 2024

Défi Hòlò's
Bâtissons pour l'autisme.



ESPACE-VIE TSA



Centre communautaire multifonctionnel secteur est,
4950 Rue Lionel-Groulx, Saint-Augustin-de-Desmaures, QC G3A 1V2

PLUSIEURS DÉFIS DISPONIBLES

COURSE
10 KM

COURSE
5 KM

COURSE
INCLUSIVE
1KM

MARCHE
2,5 KM

DÉFI JE BÂTIS
POUR
ESPACE-VIE !

ÉVÈNEMENT ORGANISÉ PAR ET POUR



ESPACE-VIE TSA
Un milieu de vie novateur pour les adultes autistes

PRÉSENTATEURS OFFICIELS



PLUS D'INFORMATIONS





LA CHRONIQUE DE LA DIVISION DES COMMUNICATIONS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE



INTERDICTION DE CIRCULATION : MOTOCYCLETTES ET CYCLOMOTEURS NON CONFORMES

Depuis le 30 juillet dernier, l'accès aux chemins publics (chaussée, trottoir et voie cyclable) est maintenant interdit aux véhicules motorisés semblables à une motocyclette ou à un cyclomoteur non conformes aux normes canadiennes.



Ces véhicules peuvent représenter un risque pour les personnes vulnérables en raison de leur poids et de la vitesse qu'ils peuvent atteindre.

Comment peut-on les distinguer ? Plus précisément, cela touche les véhicules motorisés qui ont :

- Deux ou trois roues ;
- L'apparence d'une motocyclette ou d'un cyclomoteur ;
- Un pédalier ou non ;
- Au moins l'un des éléments suivants :
 - Des repose-pieds ou une plateforme pour les pieds du conducteur ;
 - Un ensemble de pneus-roues qui ressemble à celui d'une moto ou d'un cyclomoteur ;
 - Une carrosserie qui couvre en partie ou complètement le cadre du véhicule ;
 - Une selle qui ne s'ajuste pas en hauteur ;
 - Un moteur d'une puissance supérieure à 500 W ou permettant d'atteindre une vitesse de plus de 32 km/h.
- Mais qui ne portent pas de marque de certification indiquant qu'ils sont conformes aux normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC) et qui ne peuvent pas non plus être immatriculés pour cette même raison.

Les appareils de transport personnel motorisés (ex. trottinettes électriques) et les aides à la mobilité motorisées (ex. quadriporteur, triporteur) ont l'autorisation d'accéder aux chemins publics et ne sont donc pas visés par cette interdiction.

Pour plus de renseignements : saaq.gouv.qc.ca.

La saison estivale touche à sa fin et cèdera bientôt la place à l'automne. Avant l'arrivée de l'hiver, c'est le moment idéal pour faire inspecter votre cheminée et, si nécessaire, la faire ramoner.

Si vous utilisez régulièrement un appareil de chauffage au bois durant l'hiver, le Service de protection contre l'incendie de Québec recommande de procéder à un autre ramonage en cours de saison. En effet, l'accumulation de crésote est à l'origine de nombreux incendies de cheminée.



FEU DE FOYER : RAPPEL DES BONNES PRATIQUES

RENTRÉE SCOLAIRE : OUVREZ L'ŒIL ET LEVEZ LE PIED

Jusqu'au 13 septembre, le Service de police de la Ville de Québec sera présent dans toutes les zones scolaires du territoire pour veiller à la sécurité des élèves lors de dizaines d'opérations de sécurité routière.

Rappelez-vous que la vigilance et la courtoisie sont de mise en tout temps aux abords des écoles ainsi que dans les quartiers résidentiels, et ce, pour tous, peu importe l'âge !

Adeptes de la marche : circulez aux bons endroits et utilisez les trottoirs ainsi que les traverses piétonnières.

Gourous du vélo ou de l'auto : respectez le Code de la sécurité routière ainsi que les consignes des brigadières et des brigadiers scolaires.

Facilitons la vie aux élèves et assurons-leur une rentrée des plus sécuritaires ! Suivez le compte X du Service de police de la Ville de Québec (x.com/SPVQ_police). Les opérations de sécurité routière en zones scolaires ainsi que de précieux conseils y seront communiqués chaque jour pendant toute la période de la rentrée !



MAIS QU'EST-CE QUE LA CRÉOSOTE ?

C'est un résidu inflammable qui se dépose sur les parois de la cheminée.

Vous pouvez réduire sa formation en brûlant uniquement du bois sec. Il est crucial de ne jamais brûler des déchets en plastique, en bois peint ou traité, ou contenant de la colle, comme les panneaux de contreplaqué ou d'aggloméré.

Leur combustion libère des produits chimiques toxiques qui augmentent l'accumulation de crésote. De plus, une accumulation de 3 mm de crésote sur les parois d'une cheminée est un signe avant-coureur d'un feu de cheminée.

LOISIRS, CULTURE *et vie communautaire*

L'EXPOSITION DANS LES PRÉSENT'ART SE RENOUVELLE

Le projet Présent'Art est né d'une collaboration entre la Ville et l'Association culturelle de Saint-Augustin-de-Desmaures.

En juillet dernier, de nouvelles œuvres d'art ont pris place dans les présentoirs extérieurs situés en face de la bibliothèque Alain-Grandbois. À la suite d'un appel de propositions aux artistes, ce sont 17 œuvres provenant d'autant d'artistes qui ont été retenues afin d'embellir nos espaces.

Merci à tous ces artistes pour leur participation au projet artistique Présent'Art.

- | | | |
|--------------------|-----------------|---------------------|
| Francine Audet | Lucien Duhamel | Sylvie Lemelin |
| Nathalie Beaupré | Isabelle Frot | Vicky Oliver |
| Francine Blais | Martine Gingras | Marie Plante |
| Maurice Boudreault | Brigitte Labbé | Carol Poulin |
| Lily Cierra | Suzanne Lavigne | Patricia Robitaille |
| Johanne Drolet | Josiane Leclerc | |

Les œuvres qui étaient jusqu'à présent devant la bibliothèque prennent maintenant place dans les Présent'Art du Centre communautaire multifonctionnel secteur est. Un arrêt s'impose pour admirer ces œuvres d'art.



DES ACTIVITÉS ESTIVALES QUI VOUS ANIMENT

En cette fin d'été, c'est avec plaisir que toute l'équipe du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire vous remercie pour votre participation aux Beaux Mardis et aux Jeudis Animés.

Que ce soit en bougeant, en dansant ou en souriant, chacun·e d'entre vous avez contribué au succès de nos activités. Nous serons de retour l'été prochain avec une programmation ancrée au cœur de la population et dans chacun des secteurs de notre ville.

D'ici là, l'année 2024 se poursuit et la programmation d'automne débutera sous peu. Nous serons là pour vous accueillir de nouveau et nous avons encore quelques nouveautés à vous présenter. Restez à l'affût.



LOISIRS, CULTURE *et vie communautaire*

UN ÉTÉ EXCEPTIONNEL POUR LE CLUB DE LECTURE CROCK-LIVRES

L'été 2024 fut un franc succès pour le traditionnel club de lecture de la bibliothèque Alain-Grandbois.

Offert aux jeunes âgés de 3 ans jusqu'à la 1^{re} secondaire, cette année, le club de lecture Crock-Livre a été des plus populaires, avec plus de 200 participant-e-s ont lu plus de 2800 lectures. Bravo !

Les animatrices ont adoré rencontrer et découvrir avec ces jeunes lecteur-trice-s des univers fantastiques ainsi que des personnages et des lieux qui font rêver. La VSAD est fière de tous les Crock-Lecteurs ayant relevé les défis lecture et qui ont participé aux activités.

À l'été prochain !



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions relatives au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, nous vous invitons à consulter notre site web via les adresses <https://vsad.ca/loisirs> et <https://vsad.ca/culture> ou téléphoner du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 au 418 878-5473 ou par courriel à l'adresse loisirs@vsad.ca.

BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

auteur **magazine** **Récit** **fiction** **BD**
documentaire **roman** **livre** **manga**

SERVICE en vedette ce mois-ci

Des espaces de travail pour tous

La bibliothèque met à la disposition des usagers, notamment des étudiants, un lieu favorable à la recherche et à l'étude. Des bureaux individuels sont disponibles en plus d'une grande collection documentaire sur des sujets de recherche variés. Des ordinateurs sont également accessibles et plusieurs bases de données regroupant des centaines d'informations et de méthode d'apprentissage.



VIE DE BIBLIOTHÈQUE - à découvrir ou redécouvrir

« Pourquoi est-ce long avoir mon livre à la bibliothèque s'il est disponible à ma librairie? »

En plus du délai de réception des documents en provenance des librairies, chaque document doit passer entre plusieurs mains de l'équipe avant de se trouver sur les rayons. Chacun doit être entré au catalogue et faire l'objet d'une préparation matérielle (cote, bande magnétique, couverture de protection). Tout comme vous, l'équipe connaît le bonheur d'avoir accès à un ouvrage attendu depuis longtemps. Ainsi, elle priorise toujours les documents réservés par les abonnés ainsi que les best sellers.



SUGGESTIONS DE LECTURE

De Carol-Ann Pelchat, notaire au Service juridique et du greffe
Un jour, la vie m'a envoyé un camion – Documentaire adulte de Mariève Lemay
Comment le retrouver sur les rayons (Cote) : 920.93624 LEM

Pourquoi le lire : C'est un témoignage criant de vérité qui nous rappelle qu'il y a toujours de la lumière au bout du tunnel. Un récit lumineux malgré le drame vécu par l'auteure; il fait du bien à l'âme – Carol-Ann Pelchat



De Sarah Vachon-Bellavance, agente culturelle et communautaire
Je veux un monstre – Section Jeunes - Album 6-11 ans d'Élise Gravel
Comment le retrouver sur les rayons (Cote) : A GRA



Pourquoi le lire : Pour tout savoir avant d'adopter votre propre blocktipus, mini-gog ou bébé ugly-woump! Une histoire drôle et des illustrations colorées qui feront entrer votre enfant dans l'univers rigolo de Winnie et Gus, son nouveau monstre de compagnie. À découvrir d'ailleurs, tous les livres jeunesse d'Élise Gravel sont des valeurs sûres pour les petits et les grands. – Sarah Vachon-Bellavance

HEURES D'OUVERTURE

DIMANCHE	10 H - 17 H	LUNDI	10 H - 18 H	MARDI	13 H - 20 H
MERCREDI	13 H - 20 H	JEUDI	13 H - 20 H	VENDREDI	10 H - 18 H
		SAMEDI	10 H - 17 H		

VSAD.ca/CULTURE
catalogue.vsad.ca



Programmation des activités Automne 2024 Loisirs, culture et cours aquatiques

Dates de session: 16 septembre au 8 décembre 2024

Inscriptions en cours. La programmation est disponible en ligne au [VSAD.ca/programmation](https://vsad.ca/programmation) et dans tous nos établissements.

L'inscription se fait en continu pour les activités culturelles gratuites.



À NE PAS MANQUER EN SEPTEMBRE

■	Bibliothèque Alain-Grandbois
■	Centre communautaire multi. secteur est
■	Complexe sportif multifonctionnel
■	Centre Delphis-Marois
■	Parc du Millénaire

Premier arrivé, premier servi, sauf si picto billet gratuit ou picto inscription.



La Grande Marche

C'est le 19 octobre que la prochaine édition de la Grande Marche aura lieu. Préparez vos chaussures et venez célébrer la santé avec nous. Consultez la programmation détaillée au [VSAD.ca/grandemarche](https://vsad.ca/grandemarche).

Un nouvel événement s'ajoute à la programmation La Virgule

Pour débuter la Semaine des bibliothèques publiques, la bibliothèque Alain-Grandbois ouvre ses portes en soirée le 19 octobre afin de vous offrir une pause culturellement éclatée. Musique, atelier, bricolage, etc. Venez vivre votre bibliothèque autrement. Consultez la programmation détaillée au [VSAD.ca/lavirgule](https://vsad.ca/lavirgule).



Les Journées de la culture



Du 27 au 29 septembre, vivez une incursion au cœur des pratiques culturelles et artistiques augustinoises. Découvrez plusieurs activités gratuites en visitant le journeesdelaculture.qc.ca.

3	Lire et Découvrir	
9	Heure du conte avec Martine Hébert (0 à 6 ans)	
10	Groupe de randonnée - Parc des Sept-Chutes	
11	Club de lecture Latulu	
12	Viactive extérieure	
14	Le Tremplin	
20	Pédago à la biblio : Nos amis les dinosaures	
20	Soirée intergénérationnelle <i>Pickleball</i>	
21	<i>Skatefest</i>	
21	Lire et Découvrir	
25	Conférence : La fermeture des jardins et les légumes d'hiver	
25	Ateliers de maquillage artistique : Thématique animaux	
28	Atelier créatif : Dessine-moi un bonhomme !	

Lire et faire lire – Bénévoles recherchés

Vous avez plus de 50 ans et vous avez envie de partager un peu de votre temps libre avec des enfants ? Devenez bénévole-lecteur dans le programme Lire et faire lire.

En plus de tisser des liens avec d'autres bénévoles motivés, vous aurez la chance d'accompagner un petit groupe de 3 à 5 enfants de maternelle ou de 1^{re} année dans leur découverte de la lecture. Pour obtenir plus d'informations ou pour vous inscrire, communiquez avec Mme Sarah Vachon-Bellavance par courriel à sarah.vachon-bellavance@vsad.ca ou par téléphone au 418 878-4662 poste 6611.



SUIVEZ-NOUS POUR NE RIEN MANQUER

LES AUGUSTINOIS ACTIFS
@AUGUSTINOISACTIFS

VSAD.ca



LE Tremplin

6^e édition

Une rentrée sportive et festive

SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2024

COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

Entre 10 H et 15 H

ACTIVITÉS À L'EXTÉRIEUR

10 H À 15 H



BARBECUE DES ROYAUX



Hot-dogs
Chips
Brevages
Contribution volontaire

11 H ET 13 H

THE FREE WALKERS

COUNTRY RÉTRO
ET ALTERNATIF POUR TOUS



MUR D'ESCALADE - JEUX D'ADRESSE - JEUX GÉANTS

ACTIVITÉS À L'INTÉRIEUR

GRAND HALL

DÉMONSTRATION ET ATELIER PARTICIPATIF

10 H À 12 H 30

CLUB DE TAEKWONDO CRSA



CRSA
TAEKWONDO



YOSEIKAN BUDO
SAINT-AUGUSTIN

12 H 30 À 15 H

CLUB DE KARATÉ - YOSEIKAN BUDO

BAZAR DU CPA ST-AUGUSTIN

10 H À 15 H

TROUVAILLES À PRIX INTÉRESSANTS!
ROBES, PATINS, CASQUES



CPA
ST-AUGUSTIN

BASSINS RÉCRÉATIF ET SPORTIF

ANIMATION À LA PISCINE

13 H 45 À 15 H 30

PARCOURS, JEUX, CONCOURS
ATELIER DE PERCUSSION AQUATIQUE (POUND FIT)
ET ATELIER DU CLUB DE NATATION - CNQ

GLACE B

PATINAGE FESTIF

12 H 30 À 15 H

ANIMATION - MUSIQUE - JEUX DE LUMIÈRES

RENCONTRE ET ATELIER CRÉATIF

14 H À 15 H

AVEC JÉRÉMIE PROVENCHER, AUTEUR



EN PROLONGATION ASSISTEZ AU

MATCH D'OUVERTURE 15 H



ADMISSION : 0-16 ANS : GRATUIT
17 ANS ET PLUS : 10 \$



BLIZZARD
M18 AAA

VS

ESTACADES
TROIS-RIVIÈRES

PROGRAMMATION *complète*

VSAD.ca/LETREMPIN



CALENDRIER DES ACTIVITÉS AUTOMNALES

EN SEPTEMBRE

10 h à 15 h

14
SAM



Complexe sportif multifonctionnel

13 h 30

20
VEN

Pédago à la biblio :
Nos amis les dinosaures
Bibliothèque Alain-Grandbois



18 h 30

20
VEN

Soirée
intergénérationnelle
Pickleball

Centre communautaire multifonctionnel
secteur est

13 h

21
SAM

Skatefest
Parc du Millénaire



19 h

25
MER

Conférence :
La fermeture des jardins
et les légumes d'hiver
Centre communautaire multifonctionnel
secteur est

11 h

28
SAM



Atelier créatif :
Dessine-moi un bonhomme!
Complexe sportif multifonctionnel

EN OCTOBRE

12 h

1
MAR

Midi-conférence :
Bouge, apprends, mange
Centre communautaire multifonctionnel
secteur est et en virtuel

13 h 30

4
VEN

Chanter
pour chanter
avec Benoit Moisan
Maison Omer-Juneau

19 h



11
VEN

Concert :
Les livreurs d'agrément
Bibliothèque Alain-Grandbois

13 h 30



16
MER

Formation
en piscine : Aquajal
Complexe sportif multifonctionnel

17 h



17
JEU

APÉRITIF
AU GRÈNER
avec Alexandre Belliard
Maison Thibault-Soulard et en virtuel

12 h 30
à 15 h 30

19
SAM

LA GRANDE
MARCHÉ
Centre communautaire multifonctionnel
secteur est

18 h à 22 h

19
SAM

La virgule
Bibliothèque Alain-Grandbois

19 h

23
MER

Conférence-voyage :
Le Sénégal, pays
de la teranga
Bibliothèque Alain-Grandbois et en virtuel

13 h 30

25
VEN

Pédago à la biblio :
Étonnantes chauves-souris!
Bibliothèque Alain-Grandbois

10 h 30

27
DIM

Spectacle
jeunesse d'Halloween :
Roseline la sorcière
Centre communautaire multifonctionnel
secteur est

13 h 30

31
JEU

Bingo musical
halloweenesque
Maison Omer-Juneau



19 au 26 OCTOBRE
Bibliothèque Alain-Grandbois

Premier arrivé, premier servi
OU



pour garantir votre place,
si vous voyez ce picto.
VSAD.ca/inscriptions

EN NOVEMBRE ET DÉCEMBRE

Dans le prochain numéro

»»»»» PROCUREZ-VOUS LA BROCHURE
DÉTAILLÉE DANS TOUTES NOS
INSTALLATIONS OU RENDEZ-VOUS AU
VSAD.CA/PROGRAMMATION

f LES AUGUSTINOIS ACTIFS

@AUGUSTINOISACTIFS



ON VOUS PRÉPARE UNE
SOIRÉE D'HALLOWEEN UNIQUE
À LA VSAD CETTE ANNÉE...



RÉSERVEZ VOTRE
SOIRÉE DU
1^{ER} NOVEMBRE

DÉVOILEMENT
LE 1^{ER} OCTOBRE

...EN COLLABORATION AVEC